



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN-LE-VIEIL



Le mot du Maire

En ce début de mois de janvier, c'est au nom de tout le Conseil Municipal que je vous adresse tous nos vœux de santé, de prospérité pour l'année 2009.

1 - Le mot du maire

2 - Brèves

3 - Nouvelles réglementations

4 - L'eau à Saint-Martin

Cette période est aussi le moment des bilans, même si notre mandat n'a pas encore une année d'existence.

Nos premières actions ont été d'assurer la continuité de tout ce qui va dans le sens de l'intérêt général: les projets de mise en valeur du patrimoine de notre village, les cruzels, le jardin médiéval et la sécurisation des tours, l'aménagement du cœur du village, ont fait l'objet de toute notre attention.

Le projet « site pôle pays cathare » se présente aujourd'hui sous un double volet :

- *Le "jardin médiéval", qui concerne l'aménagement de l'espace près des tours. Ce dossier a fait l'objet d'un transfert de compétences auprès de la communauté de communes qui est depuis plusieurs années le maître d'ouvrage. Les premières études en vue de sécuriser les tours ont commencé et l'agence Casals doit rendre compte de leurs évaluations au cours du mois de février.*

- *Le "Cœur de village", dont la commune est le maître d'ouvrage. Il s'agit d'un contrat entre l'Etat, la Région, le Conseil Général et la commune pour financer les travaux d'aménagement dans le village*

et pour faciliter le rapprochement entre le village et l'abbaye. Le montage financier de la première étape qui vise à aménager la place des platanes est en cours.

En ce qui concerne les cruzels, la mise en place par le Préfet de l'Aude d'un plan de Prévention des Risques d'Eboulement, va entraîner des contraintes pour la commune et les particuliers. Les diagnostics et le projet de règlement mis en place par les services de l'Etat sont consultables à la Mairie.

Un de nos premiers soucis a été de remettre en état les voiries du village qui avaient souffert de travaux d'assainissement ou que le temps avait détériorées. Chacun aura pu constater que plusieurs kilomètres de rues et chemins ont été refaits. Le soutien du Conseil Général a été décisif pour ces actions. Dans le même esprit, en ce début d'année, nous allons lancer une étude pour la rénovation de la station d'épuration qui donne de très sérieux signes de fatigue.

Nous avons aussi répondu à l'attente des habitants en rendant compte de l'activité de l'équipe municipale. Ce bulletin municipal est le quatrième d'une publication que nous voulons régulière. Ce trait d'union atteindra totalement son but si vous nous faites part de vos réactions ou de vos suggestions.

Depuis longtemps notre village connaît une vie associative très riche: les manifestations, fêtes, repas, voyages, lotos, concerts, théâtre, ont animé toute l'année. De nouvelles manifestations sont apparues cette année sous l'impulsion des « cabarets sur l'herbe » ou du théâtre produit par l'association « Arc en Ciel ».

Les difficultés économiques et les nuages qui se sont accumulés au dessus de nos têtes en cette fin d'année 2008, n'ont pas entamé le dévouement des associations du village qui ont su offrir en prélude aux fêtes de Noël des moments de convivialité, de recueillement et de joie. Un grand merci à tous ceux qui ne ménagent pas leur peine pour que notre village garde cet esprit de partage et de générosité. Fort de cet esprit notre village peut garder confiance et se tourner vers l'avenir.

Le Maire

Communauté de communes

● CTC (Cabardes Tennis Club)

Le CTC, gestionnaire des courts de tennis couverts de Ventenac, accueille les enfants à partir de 5 ans, les jeunes et les adultes. Ce pôle sportif intercommunal, labellisé club formateur, s'adresse donc à tous et toute l'année y compris pendant les vacances.

Pour information s'adresser au CTC. Tel. 04 68 78 82 12

● RAM qu'es aco ?

C'est le relais d'assistantes maternelles, implanté récemment à Moussoulens.

Son but :

- informer les parents des diverses possibilités d'accueil des plus petits,
- un lieu d'animation,
- un lieu de rencontre pour les parents, mais aussi pour les assistantes maternelles.

Pour en connaître plus s'adresser au RAM.

Tel. 04 68 76 28 15

● L'association AVEC : "Taétéa Tahiti"

Tout au début de ce mois de décembre, une floppée de bambins bien emmitoufflés a débarqué à grand renfort d'autobus devant le foyer de Saint-Martin-le-Vieil. Cet attroupement pour le moins inhabituel au pied des vieilles pierres de la vénérable cité, avait pour origine la venue d'un spectacle pour les enfants, "Taétéa Tahiti", dans le cadre des séances scolaires d' Arc en Ciel.

Ce spectacle programmé avec le soutien de la FAOL, concernait les enfants des écoles maternelles de la communauté de communes ; venus d'Alzonne, Aragon, Montolieu, et Moussoulens, ce ne sont pas moins de 180 enfants qui se sont rendus ce jeudi 4 décembre au foyer de St Martin le Vieil. Une première dans l'existence du réseau. La compagnie invitée, La Zita, est spécialisée dans le théâtre de formes et de marionnettes.

Ses spectacles sont avant tout visuels, tout en lumière noire. L'ambiance musicale et la chorégraphie des marionnettes contribuent également à la magie de ce spectacle. Sur des airs hawaïens, avec des marionnettes et un décors aux allures de cartoon, la Zita mettait en scène deux gargouilles exubérantes, tout droit échappées de Notre Dame de Paris, en partance pour un voyage dans une île paradisiaque et insolite du Pacifique. On ne cherche pas à comprendre le comment de la manipulation, on se laisse aller à la magie des apparitions colorées et du monde de rêves qu'elles instaurent.

Petits et grands sont sortis de la salle avec un peu du soleil du Pacifique dans la

tête, avant de retrouver la grisaille de ces prémices hivernaux. Vivement les prochaines vacances dans les îles...

L'association AVEC, organisatrice de l'évènement tient à remercier MM. Alain Baurès et Jean Michel Martinat, de la FAOL ainsi que de M. Daniel Pinet, employé de la mairie de Saint Martin le Vieil, pour leur disponibilité et la qualité de leur intervention.

La vie des associations

- Le lundi 6 octobre, le Bel Age et Raissac ont organisé le traditionnel voyage en Andorre.
- Le samedi 11 octobre, lecture en fête à Saint-Martin, organisé par les responsables de la bibliothèque.
- Le samedi 25 octobre, le festival de théâtre amateur- Arc en ciel, FAOL- , à la salle des fête.
- Le dimanche 2 novembre : Fête des châtaignes organisée par Les Cruzels.
- Le dimanche 9 novembre : fête locale et cassoulet. (Comité des fêtes).
- Le dimanche 23 novembre, loto du bel Age.
- Le lundi 1er décembre, repas du bel Age.
- Le jeudi 4 décembre, représentation de théâtre "jeune public", dans le cadre de la programmation "Arc en ciel".
- Le 19 décembre, concert de Noël et illuminations organisés par les Cruzels.

Etat Civil

Décès de Amélie PUJOL épouse Brieu le 11 novembre 2008.

● Les arrivées.

Yannick Déchelettes et Audrey Pagnaco, place de la Mairie Geneviève Douce, côte pavée

M. et Mme Sabathe, rue du Château Fort

M. Infante, grand rue

● Les départs.

Mathieu Tavan et Aurore Loubatié, place de la mairie

Hervé Latour, rue du Château Fort

M. et Mme Surand, grand rue

● La population de Saint Martin le Vieil.

La population retenue par l'Insee pour l'année 2009 est de 214 habitants.

Brèves

Marie Elise Gardel à l'honneur

Jeudi 18 décembre Marie Elise Gardel a reçu la légion d'honneur. La cérémonie s'est déroulée au château de Malves.

En espérant la prochaine sortie de son livre consacré à Saint Martin le Vieil, félicitations à celle qui a beaucoup fait pour mettre en valeur notre patrimoine.

Le PPR

Jeudi 18 décembre, les représentants de la DDE et du BRGM sont venus présenter les diagnostics effectués par l'ingénieur du BRGM sur l'état des cruzels et le projet de règlement que l'Etat envisage d'appliquer à notre village.

La station d'épuration

La station d'épuration aujourd'hui est mal en point. Cette station qui était un prototype dans le début des années 80 a vieilli. Les tubes en plastique qui aident à l'oxygénation des eaux usées sont détériorés et il n'en existe plus dans le commerce !! De plus, les pignons qui entraînent la rotation du système et la chaîne ont rendu l'âme au cours du mois d'octobre. Coût 4 800 euros.

Réparation

Le toit du hangar où est remis le tracteur à l'entrée du cruzel menaçait de s'effondrer. Les chevrons défailants ont été changés.



Abbaye de Villelongue

De nouveaux travaux ont été entrepris à l'abbaye avant la saison 2009 : le pigeonnier a été remis en état et ravalé tandis que la partie du toit de l'église qui n'avait pas été rendue étanche va être recouverte d'un revêtement métallique de cuivre.



d'émotion et de recueillement, surtout lorsque M. le Maire a rendu hommage aux huit jeunes soldats de notre village disparus sur le front de ce terrible conflit qu'on a appelé "la grande guerre" tellement le nombre de victimes de part et d'autre fut impressionnant. Après le dépôt d'une gerbe et une vibrante Marseillaise, Monsieur le Maire invita la population à un apéritif offert par le Comité des Fêtes, servi par nos deux agents municipaux (Roselyne et Daniel), dans le cruzel communal bien décoré pour la circonstance.



Le plateau de Ficelle

Le plateau de Ficelle, qui est le lieu où traditionnellement l'on vient manger l'omelette de Pâques possède une végétation originale et une flore rare. Malheureusement, beaucoup considèrent ce lieu comme une piste de compétition ou comme un dépôt. Nous pensons que ce lieu particulier, trait d'union entre l'Abbaye et le village ne doit pas être laissé à l'abandon. Dans un premier temps la municipalité souhaite matérialiser le lieu en plantant des arbres entre la route et le plateau. Le conseil Général nous a fourni 400 arbres qui vont être plantés sur le plateau en bordure de la départementale.

Projet du Jardin Médiéval

La communauté de communes, maître d'ouvrage a désigné l'agence Casals comme maître d'œuvre. La première étape retenue est la sécurisation des tours. Monsieur Frédéric Martorello, architecte du patrimoine a entamé l'étude des tours et proposera dans les jours qui viennent les premières mesures de protection des tours.

Des nuits agitées !

Après le camion ivre venu le premier octobre se coincer dans le virage de la montée au fort, dans la nuit de jeudi à vendredi 16 janvier, après un rodéo dans les rues du village, des importuns se sont débarassés d'un véhicule "emprunté" en y mettant le feu. Les gendarmes mènent l'enquête.



Commémoration du 11 novembre

C'était le 9 novembre jour de la fête locale, par un temps magnifique et en présence d'une nombreuse assistance que s'est déroulée cette émouvante cérémonie du souvenir. Etaient présents Monsieur le Maire et son conseil municipal, le Commandant de la base de la Marine de la Lauzette. Cette cérémonie du 11 novembre, empreinte

Le départ de Roselyne Vernhes

Roselyne depuis deux ans a secondé efficacement Daniel Pinet, malheureusement son contrat (CAE) s'est terminé le 14 janvier 2009 et ne pouvait pas être renouvelé sur notre commune. Son sérieux, ses multiples qualités ont su convaincre les responsables de la crèche de Villeséquelande de l'embaucher à compter du 15 janvier 2009. Bonne chance à Roselyne dans sa nouvelle activité auprès des tout petits.

Nouvelles réglementations

Climatiseurs

Le développement récent des nouveaux modes de chauffage a entraîné des modifications réglementaires. Les climatiseurs et les pompes à chaleur installés sur les façades des maisons doivent - dans tous les cas - faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.

« les travaux qui ont pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment sont soumis à une déclaration préalable (article R 421-17 du code de l'urbanisme) ».

Piscines

Le régime d'autorisation des piscines a été revu pour éviter les divergences antérieures. Désormais, pour déterminer le type de d'autorisation auquel sont soumises les piscines, deux critères sont utilisés : celui de la superficie du bassin et celui de la hauteur de la couverture.

En vertu de l'article R 421-2d), une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m² est dispensée de toute formalité au titre du code de l'urbanisme, à l'exception de celles implantées dans un secteur sauvegardé ou dans un site classé.

Les piscines dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80 m, sont quant à elles soumises à déclaration préalable, au titre de l'article R 421-9g). Les critères de superficie et de hauteur sont cumulatifs. Les piscines dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1.80 m sont soumises à permis de construire. Les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m² sont soumises à permis de construire.

L'eau à Saint Martin

Le problème de l'eau, les efforts pour la capter, la rendre potable, la distribuer ainsi que le retraitement des eaux usées sont de plus en plus un souci pour les collectivités.

Du fait de sa géographie accidentée, l'approvisionnement de Saint Martin est varié. La majeure partie de l'eau potable (village et fermes) est fournie par le syndicat des eaux et nous est facturée par VEOLIA, alors que Saissac alimente Villelongue. La distribution et la facturation étant de la responsabilité de la commune, nous sommes attentifs à la fiabilité du réseau afin d'éviter les pertes et les fuites ... qui sont à la charge de notre collectivité. Malgré la vigilance de Daniel Pinet, la vétusté du réseau nous réserve de mauvaises surprises !!

Evolution de la consommation entre 2007 et 2008

	Consommation . (villages + fermes)			Consommation . (Villelongue)		
	Total compteurs particuliers	Total facturation Véolia	Différence	Total compteurs particuliers	Total facturation Saissac	Différence
2007	10 832 m ³	13 370 m ³	2 538 m ³	1004 m ³	1544 m ³	540 m ³
2008	11 830 m ³	12 487 m ³	657 m ³	1073 m ³	2 932 m ³	1859 m ³

Les incidents qui ont eu lieu au réservoir au moment du branchement de Raissac ont perturbé la consommation 2006/2007 du village tandis que la grosse fuite à Villelongue au début de 2008 a provoqué des pertes sensibles.

Malgré ces difficultés le prix de l'eau a pu être fixé cette année à:

1.65/m³

Pour ceux qui sont raccordés à l'assainissement il faut ajouter

0.67 /m³

Le prix 2008 de l'eau a donc été fixé à: $1.65+0.67= 2.32 /m^3$

Ce prix reste très en dessous du prix moyen de l'eau + assainissement dans l'Aude (3.25 /m³) parce que la commune prend à sa charge l'entretien, la gestion, le relevé des consommations et la facturation.

La nouvelle photo mystère



La photo mystère du bulletin n° 3, représentait la fenêtre de la sacristie.

● Economisons le papier

Envoyez un mail à:
st-martin-le-vieil@wanadoo.fr
vous recevrez la version numérique du bulletin.